

Tunis, le 9 Décembre 1955

circulaire n° 28 / cab-DA

Le Ministre de l'Education Nationale

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Eta-
blissements d'Enseignement Secondaire
et Technique

Objet : Remises Universitaires

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'adresser dans les meilleurs délais, avec indication de la classe fréquentée, la liste des enfants des membres universitaires français qui fréquentent votre établissement, susceptibles de bénéficier de l'exemption des frais d'internat.

Pour le Ministre
Le Directeur Adjoint

A. MZALI